



## **Mémoire déposé dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec**

### **MISE EN CONTEXTE**

La MRC des Jardins-de-Napierville regroupe onze municipalités: Sainte-Clotilde, Saint-Bernard-de-Lacolle, Village de Hemmingford, Canton de Hemmingford, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Édouard, Saint-Michel, Napierville et Saint-Rémi. La MRC est située à moins de 40 km de Montréal et est bordée par la frontière américaine. Zonée agricole à 97%, elle compte 27 369 habitants<sup>1</sup> sur son vaste territoire.

Les champs d'intervention de la MRC des Jardins-de-Napierville sont nombreux et diversifiés : le soutien au développement rural, l'aménagement et la gestion du territoire, le schéma de couverture de risques en incendie, le plan de gestion des matières résiduelles, certains dossiers environnementaux ainsi que le développement culturel.

Ce mémoire est grandement inspiré de la politique de la culture et du patrimoine que la MRC a adoptée en 2012 et pour laquelle elle a tenu une vaste consultation. Les orientations de la politique sont l'information et la concertation, les lieux de pratique et de diffusion, le soutien ainsi que la promotion et la mise en valeur. Le mémoire est également le fruit des réflexions des membres du Comité de la politique culturelle et du

---

<sup>1</sup> Décret 1125-2015 de la Gazette officielle du Québec

patrimoine de la MRC des Jardins-de-Napierville. Ce comité est composé d'acteurs culturels et de citoyens impliqués. Il est chargé d'émettre des recommandations au conseil de la MRC en matière de développement culturel.

## **LES PRINCIPES DE LA NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE**

Concernant les huit principes proposés pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec, l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture apparaît comme le but ultime, car nous recherchons l'équité et affirmons le caractère essentiel de la culture. L'engagement renouvelé de l'État représente l'une des façons d'atteindre ces buts. En tant que territoire rural, l'équité est un enjeu de taille. Il est important que les ressources, autant financières, que matérielles et humaines ne soient pas concentrées dans les grands centres. L'équité se traduit par l'accès des citoyens à la culture et le soutien aux artistes.

## **LES QUATRE THÈMES JUGÉS PRIORITAIRES**

Le présent mémoire traite de quatre des sept grands thèmes proposés dans le cahier de consultation soit la culture dans une perspective de développement durable, le rapport du citoyen à la culture, la langue française et la diversité ethnoculturelle et la gouvernance et le financement.

### **La culture dans une perspective de développement durable**

Si le développement durable se base principalement sur l'interaction entre l'environnement, l'économie, le social et la culture, cela doit se refléter dans l'appareil gouvernemental du Québec. C'est-à-dire que le Ministère de la Culture et des Communications(MCC) ne devrait pas être le seul responsable de la culture. Le MCC

devrait plutôt avoir un rôle de leadership et d'expertise et collaborer grandement avec les autres instances. Par exemple, un lien étroit entre le MCC et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport permettrait sans aucun doute une plus grande présence de la culture au sein de l'école et ce, non seulement durant les activités parascolaires, mais au sein du cursus régulier et des cours optionnels. Il est nécessaire que l'école devienne un lieu rassembleur où l'on met l'emphase sur l'histoire et la culture. Pour ce faire, les partenariats sont encouragés. Également, une collaboration avec le Ministère de la Famille et le Ministère de la Santé et des Services Sociaux permettrait d'introduire la culture dans plusieurs programmes ou organismes déjà en place tels que les politiques de la famille et des aînés ou les centres d'hébergement. De plus, il va sans dire qu'un meilleur dialogue avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire améliorerait l'échange d'expertise, sensibiliserait les deux milieux à leurs réalités respectives et permettrait un meilleur arrimage entre les partenaires.

Toujours considérant la notion d'interaction, il est important que l'art et la culture ne soient pas dévolus uniquement à des lieux de diffusion traditionnelle. Ils doivent être présents partout et faire partie intégrante du quotidien du citoyen.

Enfin, le patrimoine et les paysages sont des concepts indissociables du développement durable. La protection du patrimoine et des paysages passe d'abord par une connaissance de ces divers éléments, la sensibilisation, l'application des lois en vigueur ainsi que des ressources humaines et financières pour y arriver. Précisons qu'il ne s'agit pas de conserver les bâtiments à tout prix dans leurs fonctions initiales, mais plutôt de bien évaluer l'ensemble des possibilités avant de les détruire.

## **Le rapport du citoyen à la culture**

Les responsabilités des MRC et des municipalités ayant grandement évolué au cours des dernières années, la MRC des Jardins-de-Napierville considère la culture comme une composante essentielle de la qualité de vie des citoyens au même titre que l'aménagement du territoire, la sécurité publique et l'environnement.

Lors d'une consultation menée récemment auprès des jeunes de la MRC, ceux-ci ont affirmé qu'ils souhaiteraient y voir plus d'activités de loisirs et plus d'infrastructures culturelles comme des lieux de création et de diffusion. Pour eux, le sentiment d'appartenance à la communauté passe par la culture et l'histoire.

Considérant le vieillissement de la population, les liens intergénérationnels doivent être favorisés notamment afin de permettre la transmission des savoirs et des traditions, mais aussi afin d'initier les aînés aux nouvelles technologies et formes d'arts.

Dans un même ordre d'idées, l'absence d'internet haute vitesse ou d'internet tout simplement est un obstacle à l'accès à la culture. L'accès à internet haute vitesse permettrait de nouvelles formes de création et faciliterait la diffusion et l'accès à la culture. Dans ce sens, le Comité de la politique culturelle et du patrimoine prône la gratuité dans l'univers virtuel (films et séries).

Dans la MRC des Jardins-de-Napierville, les bibliothèques constituent l'engagement principal des municipalités en matière de culture. Bien que les services soient inégaux d'une localité à l'autre et qu'ils reposent essentiellement sur l'implication bénévole, il s'agit d'un levier de développement important. C'est pourquoi les bibliothèques comme

«troisième lieu» est une notion très valorisée. Étant l'un des rares lieux de diffusion, il est important qu'elles deviennent un lieu de rencontre, d'échanges et d'animation. Au cours des dernières années, plusieurs projets ont eu lieu en ce sens, mais un apport au niveau de la formation, du soutien aux bénévoles et du financement supplémentaire permettrait de bonifier les initiatives déjà mises en place et de les faire perdurer dans le temps.

Mise à part les bibliothèques, il existe un autre lieu de rencontre, d'échange, de diffusion et d'animation pour promouvoir la culture, notre histoire et notre patrimoine (et la protection dudit patrimoine) pour le bénéfice des générations futures. Il s'agit des sociétés d'histoire. Un soutien aux bénévoles et un financement approprié permettrait de bonifier les initiatives déjà en place tout en assurant leurs pérennités, notamment pour les sociétés d'histoires, mais aussi pour l'ensemble des organismes culturels.

Enfin, le rôle du citoyen est également d'être proactif en participant activement aux décisions culturelles qui le concernent.

### **La langue française et la diversité ethnoculturelle**

Bien que l'on adresse la question de la langue française à l'intérieur de la proposition de renouvellement de la politique culturelle, nous trouvons le libellé un peu timide compte-tenu de l'importance à accorder à ce sujet. Il y aurait lieu d'insister davantage en reconnaissant que l'affirmation de l'identité et des valeurs québécoises est primordiale, notamment par la réappropriation de notre histoire et de notre langue. D'ailleurs, la qualité de la langue française doit être améliorée. Selon le Comité de la politique culturelle et du patrimoine de la MRC, la protection de la langue française ainsi que de l'identité québécoise passe tout simplement par sa promotion. Les gens doivent se l'approprier.

## **La gouvernance et le financement**

Les ressources humaines, financières et matérielles au sein du territoire sont particulièrement rares. Cela est dû notamment au caractère rural de la MRC et à la faible densité de population. Du temps de l'ancienne gouvernance régionale, il était très difficile pour la MRC de tirer son épingle du jeu face à des territoires beaucoup plus peuplés. C'est pourquoi les ententes de développement culturel représentent une opportunité importante. Toutefois, il peut être difficile de réunir les sommes nécessaires pour égaler celles du ministère. De plus, il est toujours délicat de mettre en place de nouveaux projets que le milieu ne pourra plus soutenir après le financement du Ministère. Donc, il pourrait être pertinent de financer des projets existants, mais en garantissant l'ajout d'une plus-value. Il ne s'agit pas nécessairement de faire plus, mais de faire autrement, de faire mieux. Dans la même lignée, le financement récurrent demeure une denrée rare, mais pourtant nécessaire à la dynamisation du milieu. Il faut aussi laisser plus de place à l'autonomie des régions, des MRC et des municipalités.

Dans un autre ordre d'idées, il y a très peu de travailleurs culturels dans la MRC. On compte beaucoup sur les bénévoles. Pourtant, il faut prévenir leur essoufflement et les soutenir dans leurs projets. De plus, malgré toute la bonne volonté des acteurs culturels de la MRC, il n'en demeure pas moins que les équipements et les lieux de diffusion se font rares. Donc, tel que mentionné précédemment, les besoins sont criants, autant au niveau financier et matériel, qu'humain.

Le financement des organismes culturels est aussi difficile. La majorité de ceux-ci ne disposent pas de subvention pour le fonctionnement de base et leur survie repose essentiellement sur des bénévoles. Ils recherchent donc du financement par projet, mais les processus sont lourds et les critères d'admissibilité assez restreints. Dans le cadre des

demandes de financement ou de subvention, la lourdeur des processus administratifs entre les différents paliers gouvernementaux représente un défi colossal pour les organismes sans but lucratif et à vocation sociale. Il y aurait lieu d'alléger ce fardeau en tentant d'arrimer les actions des différents paliers du gouvernement et des principaux bailleurs de fonds. De surcroît, la recherche de commandites est aussi difficile. Il faut trouver des incitatifs et des solutions «gagnant-gagnant».

### **Conclusion**

Pour conclure, la nouvelle politique culturelle du Québec devrait assurer l'accès, pour tous, à la culture et l'art sous toutes ses formes. Nous devrions avoir les moyens de réaliser des projets culturels par et pour les citoyens sans que la gouvernance soit une problématique.